

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 JUILLET 2017**

Etaient présents sous la présidence de Mme le Maire Marie-Reine FISCHER

Membres présents :

**Mesdames et Messieurs les Adjoints : Paul KLOTZ - Claude ROUX – Aimée SAUMON-
Danielle WEBER**

**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Géraldine STRUB - Jocelyne
TABOGA - Jean-Louis WIGISHOFF - Véronique EPP - Claire EYLER**

Absents excusés :

Valérie BARTH avec pouvoir à Claire EYLER

Pascal CARRIER avec pouvoir à Mme le Maire

Eric PULBY avec pouvoir à Claude ROUX

Denis SCHEYDER avec pouvoir à Aimée SAUMON

Chantal WILLET avec pouvoir à Jocelyne TABOGA

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 12 juin 2017
2. Décision modificative n°1 au budget primitif 2017
3. Demande de subvention pour les études de rénovation thermique de l'ancien presbytère
4. Demande d'intervention de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition d'un bien immobilier
5. Mise en place d'une statue commémorative devant l'église
6. Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels
7. Divers

Madame le Maire ouvra la séance à 20H15 et passe à l'ordre du jour tel que prévu.

1°- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 12 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2017 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

2°- Décision modificative n°1 au budget primitif 2017

Suite à la notification du FPIC 2017 (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales), Madame le Maire propose d'effectuer une décision modificative au budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

SUR RAPPORT de Madame le Maire,

VU le budget primitif 2017,

DECIDE A L'UNANIMITE de procéder aux modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépense :

73923 – Reversement FNGIR	2 485
---------------------------	-------

Recette :

6419 – Remboursement sur le personnel	2 485
---------------------------------------	-------

3°- Demande de subvention pour les études de rénovation thermique de l'ancien presbytère

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les études de rénovation thermique de l'ancien presbytère en espace multifonctionnel peuvent prétendre à une aide du Conseil Régional Grand Est.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les études de rénovation thermique de l'ancien presbytère en espace multifonctionnel peuvent due aide du Conseil Régional Grand Est,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter une subvention en ce sens.

4°- Demande d'intervention de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition d'un bien immobilier

Mme le Maire propose aux membres de l'Assemblée que la Commune se porte acquéreur du bien immobilier actuellement en vente au 2 rue de l'Hôpital (section 2 / parcelle 126).

L'achat de ce bien pourrait s'effectuer via un portage de l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin. L'objectif de cette acquisition est de démolir le bien afin de sécuriser le cheminement piétonnier des élèves des écoles et du périscolaire et de créer un parking type « dépose-minute » pour les parents d'élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

SUR RAPPORT de Mme le Maire,

VU le besoin de sécuriser le cheminement piétonnier des élèves des écoles et du périscolaire et la nécessité de créer un parking type « dépose-minute » pour les parents d'élèves,

DECIDE A L'UNANIMITE de se porter acquéreur du bien immobilier sis 2 rue de l'Hôpital (section 2 / parcelle 126) et ACTE la demande d'achat,

CHARGE Mme le Maire de présenter un dossier d'intention auprès de l'EPF d'Alsace pour une demande de portage,

DEMANDE que soit effectué un dossier de saisine d'avis domanial auprès du centre des finances publiques compétant.

5°- Mise en place d'une statue commémorative devant l'église

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par la famille Strub pour l'édification d'une statue commémorative à l'effigie de Monseigneur Sontag, martyr en Perse, sur l'espace communal devant l'église situé à droite de la porte d'entrée principale.

L'évêché a d'ores et déjà donné son accord de principe pour la mise en place de cette statue qui devrait être mise en place courant 2018 pour le centenaire de la mort de Monseigneur Sontag.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

SUR RAPPORT de Mme le Maire,

VU la demande de la famille de Monseigneur Sontag de faire ériger une statue à son effigie dans le cadre du centenaire de sa mort,

VU l'accord de principe de l'évêché pour la mise en place de cette statue commémorative,

DONNE UN AVIS FAVORABLE A LA MAJORITE (moins une abstention Claire EYLER) pour la mise en place d'une statue commémorative à l'effigie de Monseigneur Sontag dans le cadre du centenaire de son décès,

CHARGE Madame le Maire d'informer le Conseil de Fabrique de cette décision.

6°- Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le Code du Travail et notamment l'article R.4121-1 qui précise que « L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques

pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3 » ;

CONSIDERANT que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place des Documents Uniques avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin;

CONSIDERANT que le Document Unique d'évaluation des risques professionnels transmis par le prestataire est en adéquation avec la situation de la collectivité ;

CONSIDERANT que le plan des actions correctives permettra d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité ;

DECIDE A L'UNANIMITE de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels.

S'ENGAGE à mettre en place le programme d'actions correctives se basant sur l'évaluation des risques professionnels.

7°- Divers

- Les écoles de la Commune passeront à nouveau à la journée de 4 jours à la rentrée des classes de septembre 2017
- La cérémonie du 14 juillet aura lieu place du Maire Robert à 11 heures.
- Une séance de cinéma en plein air est programmée le jeudi 20 juillet à la tombée de la nuit devant les ateliers municipaux
- La fête de l'abricot se déroulera les 5 et 6 août 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21H50.